



bon de commande est il considéré comme un contrat

Par **jottay**, le **07/01/2019** à **11:47**

bonjour

J'ai un restaurant et un site internet m'a envoyé un bon de commande pour être sur le site en me disant que j'avais validé un contrat avec eux sur lequel ils ont ma carte de visite et mon téléphone ainsi que mon adresse mail.

La personne m'a demandé de verser 490€ de suite sinon je m'engageais pour 3 ans pour un montant de 5000€, ce que je fit en indiquant sur le bon de commande, comme me l'avais conseillé leur commercial, que je refusais le renouvellement et en signant cette demande ainsi je n'aurai pas à verser les 5000€

J'ai reçu un appel 2 semaines plus tard d'un autre site me demandant la même chose avec les mêmes indications, cette fois-ci je refusai en demandant un double de mon contrat, je l'attends toujours.

Enfin aujourd'hui, la société où je leur ai versé les 490€ m'a appelé en me réclamant les 5000€.

Je n'ai pas de contrat de leur part à part ce bon de commande où il apparaît ma carte de visite (sachant que l'on en a imprimé 2000 et distribué dans tout le Morbihan donc je peux supposer qu'ils ont pu la récupérer ainsi avec toutes les infos dessus c'est à dire téléphone, adresse mail, et adresse).

Enfin je suis allé voir sur le site société.com et je viens de constater que les 2 sociétés qui me réclament chacune de leur côté la somme de 5000€ soit un total de 10 000€ est la même société avec le même numéro de SIRET.

Comment puis-je me sortir de cette situation ? D'après mon expert-comptable je suis en droit de réclamer un double de mon contrat me liant avec eux, ce qui pour le moment ils refusent de me faire parvenir en m'indiquant que le temps de me faire parvenir mon contrat prendrait du temps et le délai d'échéance de non renouvellement de mon contrat serait clos et que de ce fait je serais lié avec eux pour 3 ans et que le montant ne serait pas de 5000€ mais de 3 X

5000€ et que ce ne serait pas dans mon interet si je ne souhaite pas continuer avec eux .

Je me sent piégé

Par **P.M.**, le **07/01/2019** à **16:22**

Bonjour,

En tout cas, déjà, un bon de commande doit être signé et une carte de visite ne suffit bien sûr pas pour constituer un engagement...

Vous pourriuez notamment prendre contact avec la [DGCCRF](#)...

Par **nat33**, le **07/01/2019** à **23:27**

Classeur vertical ! Des escrocs ne vous souciez pas d'eux c'est du bluff.

Par **P.M.**, le **08/01/2019** à **09:35**

Bonjour,

Surtout, je vous conseillerais de conserver les pièces en votre possession...